

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASES 136 G : Subventions d'un montant total de 139.600 euros à 5 associations et conventions avec le Comité Actions Logement, la Fondation Abbé Pierre, La Sauvegarde de l'Adolescence, et à Solidarités Nouvelles pour le Logement pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, cinq subventions (139 600€) aux associations au Comité Actions Logement, à la Fondation Abbé Pierre, à La Sauvegarde de l'Adolescence, à Solidarités Nouvelles pour le Logement et à Nouvelle Ville Vie Nouvelle pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté ;

Sur le rapport présenté par Mme VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué 5 subventions de fonctionnement au titre de l'année 2017, au bénéfice de 5 associations pour les projets suivants :

- une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'association Comité Actions Logement (CAL), dont le siège est situé Maison des Associations, 15 Passage Ramey dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, pour la poursuite et le développement de ses actions d'aide à la recherche de logement, de prévention des expulsions locatives et de lutte contre l'habitat indigne menées auprès de publics mal logés ou sans logement du 18^{ème} arrondissement (n° SIMPA 32 881 et n° dossier 2017_03194)

- une subvention de fonctionnement de 42 000 € à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, dont le siège est situé 3-5, rue de Romainville dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, pour le fonctionnement de l'Espace Solidarité Habitat qui mène des actions d'accès aux droits et d'accompagnements aux droits dans le domaine de l'insertion par le logement en faveur d'un public en difficulté (SIMPA n° 153 881 et n° de dossier 2017_05884)

- une subvention de fonctionnement de 37 600 € à l'association Sauvegarde de l'Adolescence, dont le siège est situé 3, rue Coq Héron dans le 1er arrondissement de Paris, pour l'insertion par le logement de jeunes Parisiens âgés de 18 à 25 ans (SIMPA n° 20193 et n° de dossier 2017_05921)

- une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), dont le siège est situé 173 avenue Jean Jaurès dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, pour l'insertion par le logement des ménages en difficulté (n° SIMPA 4221 et n° dossier 2017_06351).

- une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association Nouvelle Ville Vie Nouvelle, (NVN) dont le siège est situé 295, rue Saint-Jacques, dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, pour son action d'accompagnement des ménages en difficulté dans l'élaboration de leur projet autour du logement en vue d'une installation en province (SIMPA n° 166 581 et n° de dossier 2017_00394).

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les bénéficiaires Comité Actions Logement (CAL), Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Sauvegarde de l'Adolescence et Solidarités Nouvelles pour le Logement d'une convention annuelle présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 et suivant, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 - Rubrique 584 - Nature 6574 ligne DF 34015		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Comité Actions Logement	Actions visant l'aide à la recherche de logement, la prévention des expulsions locatives et de lutte contre l'habitat indigne, menées auprès de publics mal logés ou sans logement du 18 ^{ème} arrondissement	30 000 €
Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés	Fonctionnement de l'Espace Solidarité Habitat qui mène des actions d'accès aux droits et d'accompagnements aux droits dans le domaine de l'insertion par le logement en direction d'un public en difficulté	42 000 €
Sauvegarde de l'Adolescence	Actions visant l'insertion par le logement en direction de jeunes Parisiens âgés de 18 à 25 ans éprouvant des difficultés d'insertion sociale	37 600 €
Solidarités Nouvelles pour le Logement	Actions visant l'insertion par le logement des ménages en difficultés financières et sociales ainsi que leur	27 000 €

	relogement durable	
Nouvelle Ville Vie Nouvelle	Action visant à accompagner des ménages en difficulté dans l'élaboration de leur projet autour du logement en vue d'une installation en province	3 000 €
Total - Chapitre 65		139 600 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO